



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER
DE PRESSE

Sécurité routière : la mobilisation continue !

Jeudi 17 février 2022

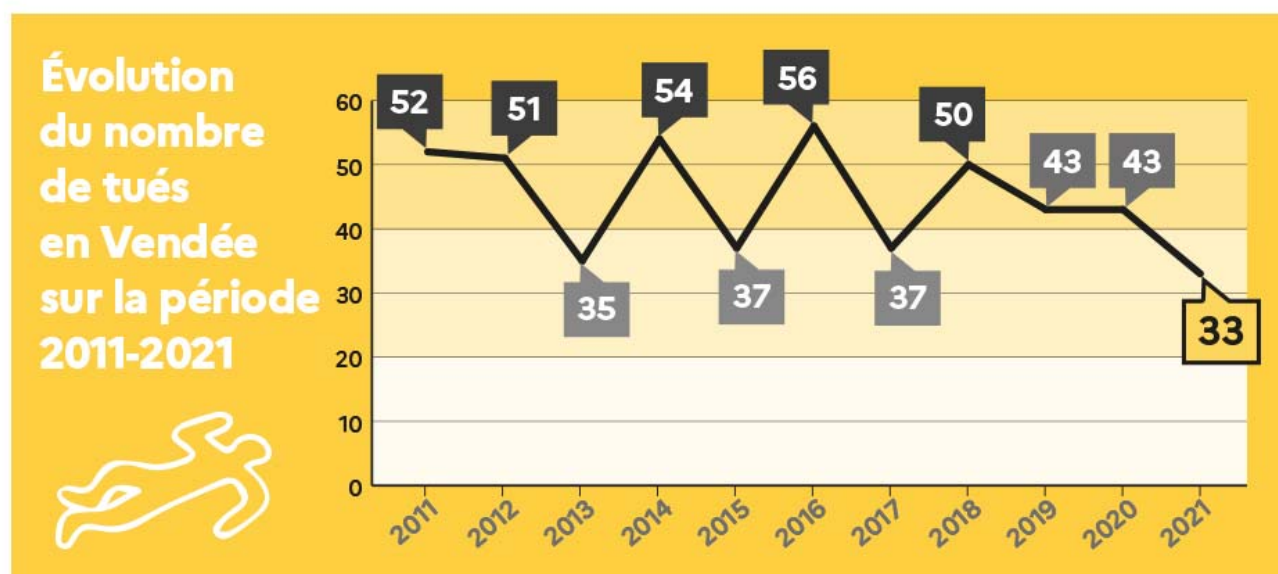
COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 17/02/2022

Sécurité routière : la mobilisation continue !

33 tués en 2021, le chiffre le plus bas de tués en Vendée

La mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat et des acteurs locaux pour sauver des vies sur la route a porté ses fruits en 2021.



Si le nombre des accidents corporels et le nombre des blessés connaissent respectivement une hausse de + 7% et de + 29%, **le nombre de tués s'élève à 33 victimes en 2021 contre 43 en 2020 (-23 %) soit le chiffre le plus bas de tués jamais connu en Vendée** (pour rappel : 151 tués en 1988, 121 tués en 1998 et 51 tués en 2008).

A l'origine de ces accidents, un problème de comportements : le non-respect des règles de priorité, la vitesse, les stupéfiants et l'alcool, sont les causes principales de plus de la majorité des accidents mortels. On notera également que les malaises pour les plus de 65 ans, sont souvent la cause des décès.

Service départemental de la communication interministérielle

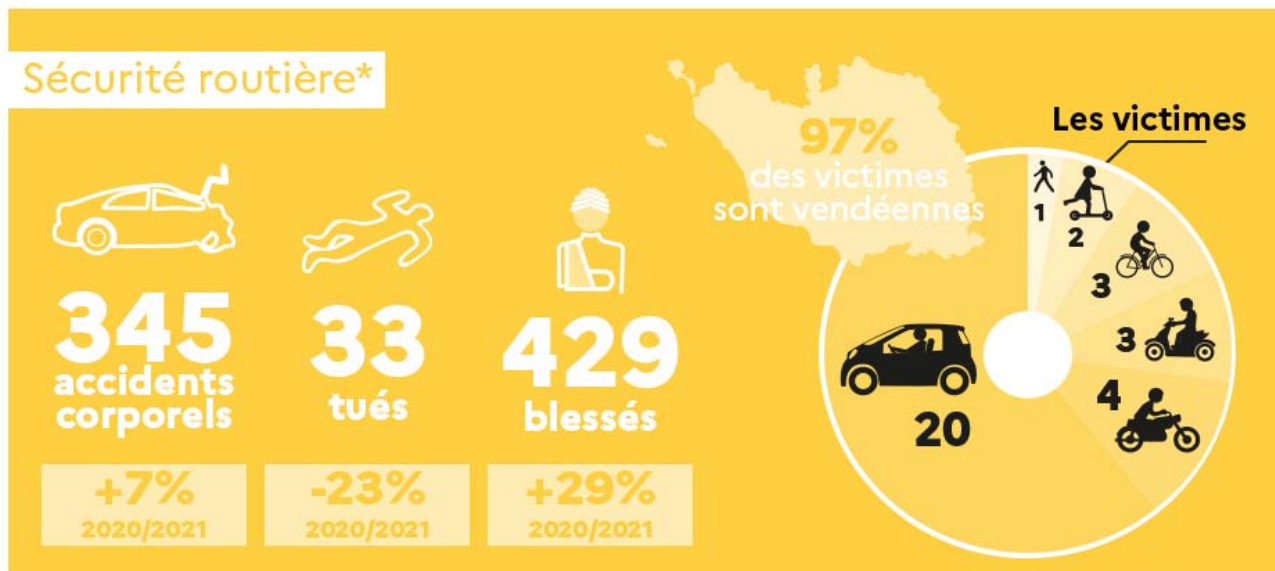
Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité



*Données non consolidées

29 usagers sur les 33 tués sont présumés responsables de l'accident et **97% des victimes d'accidents mortels sont vendéens**. La proportion d'hommes (27) parmi les personnes tuées est toujours très nettement supérieure à celle des femmes (6).

Les week-ends et les jours fériés comptabilisent le plus grand nombre d'accidents mortels avec 15 tués. 84 % des accidents mortels ont eu lieu hors agglomération (28 en zone gendarmerie et 4 en zone police).

Bilan des infractions constatées

L'activité des forces de police et de gendarmerie est restée soutenue tout au long de l'année 2021 :

- **145 308 excès de vitesse** ont été constatés :
dont 13 677 excès de vitesse avec interception par les forces de l'ordre ;
- **140 880 dépistages d'alcoolémie** ont été réalisés, **2 462 se sont révélés positifs** (dont 1 386 délits)
- **7 184 dépistages de la conduite sous l'emprise des stupéfiants** ont été réalisés, **1 339 se sont révélés positifs**.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

- **2 697 infractions** ont été constatées **pour non-respect des règles de priorité** dont 291 infractions par le radar automatique de franchissement de feu rouge (à St Gilles Croix de Vie).

En 2021, **2 949 permis de conduire** contre 2 410 en 2020 (+21%) **ont été suspendus** dont :

- 1 264 pour conduite sous l'emprise des stupéfiants,
- 979 pour alcoolémie,
- 525 pour excès de vitesse.

La moitié des auteurs d'infraction entraînant une suspension de permis de conduire concerne une population essentiellement jeune et vendéenne.

Parmi les personnes dont le permis a été suspendu en 2021, 19 % disposaient d'un permis probatoire, c'est-à-dire soit qu'elles venaient d'obtenir leur permis de conduire pour la première fois, soit elles venaient à nouveau d'obtenir le permis de conduire, après avoir vu leur permis annulé par le juge ou invalidé par une perte totale des leurs points.

En 2021, **347 permis ont été invalidés** suite à un solde de points nul soit une augmentation de 38 % par rapport à 2020.

La lutte contre l'insécurité routière reste un combat de tous les jours. **Depuis le début de l'année, 6 personnes ont déjà trouvé la mort dans le département**, on dénombre 32 accidents corporels et 37 blessés dont 17 blessés hospitalisés.

L'ensemble des services de l'Etat et les acteurs locaux resteront une nouvelle fois mobilisés tout au long de cette année pour à nouveau sauver des vies.

Les actions de prévention comme de contrôles seront maintenues à leur plus haut niveau sur l'ensemble du département. Les principes axes d'actions porteront :

- la sensibilisation des conducteurs et passagers de deux-roues motorisés : poursuite des journées de sensibilisation à la conduite motocycliste, journées reprises de guidon ;
- la sensibilisation autour de la réglementation pour les utilisateurs de cyclomoteurs : contrôles réalisés par les forces de l'ordre à l'aide d'un curvomètre (lutte contre le débridage);
- la sensibilisation à la conduite d'engins agricoles pour les élèves en apprentissage ;
- la sensibilisation des utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisé (EDPM) les utilisateurs de trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, doivent appliquer, comme les autres usagers, les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon